

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax  
du Jeudi 03 décembre 2020 à 19h00**

**DELIBERATION N°10/2020 :**

Election de la Présidence et de la Vice-Présidence de l'EPIC Le Sax

**Date de la séance :**

03/12/2020

**Date de la convocation :**

16/11/2020

**Président de la séance :**

**Monsieur Marc Honoré**

en sa qualité de Maire d'Achères

**Etaient présents :**

**Elus :**

**Titulaires :** Marc HONORE - François DAZELLE - Katell LANDIER - Abdelyamin DERRADJI - Fatiha EL YAGOUBI - Grégory SANCHEZ

**Suppléants :**

**Personnalités qualifiées :**

**Titulaires :** Dominique DENOUEL - Etienne de BORTOLI - Christine GRENET

**Suppléants :** Jean-Marc BUREAU - Denise GERBIN

**Etaient invités : 1**

Yannick PARAGE



**DELIBERATION N°10/2020** : Election de la Présidence et de la Vice-Présidence de l'EPIC Le Sax

**Exposé des motifs :**

Monsieur Marc Honoré, Maire d'Achères, propose sa candidature à la Présidence de l'EPIC Le Sax.

Madame Katell Landier, 10ème Adjointe - chargée de la Culture et du Tourisme, propose sa candidature à la Vice-Présidence de l'EPIC Le Sax

**Il est proposé au Conseil d'Administration :**

D'élire à main levée la Présidence et la Vice-Présidence de l'EPIC Le Sax

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré**

**DECIDE**

**DECISION : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

\*\*\*\*\*

<b>Vote :</b>	nombre de votants : 11	Unanimité : 11	
		Abstention :	
		Pour :	
		Contre :	

**Fait et délibéré à Achères, le 03 décembre 2020**

**Pour extrait et conforme,**

**Le Président de l'EPIC Le Sax**

Monsieur Marc Honoré

Envoi au contrôle de légalité



**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Sax  
du Jeudi 03 décembre 2020 à 19h00**

**DELIBERATION N°11/2020 :**

Débat d'orientation budgétaire 2021

**Date de la séance :**

03/12/2020

**Date de la convocation :**

16/11/2020

**Président de la séance :**

**Monsieur Marc Honoré**

en sa qualité de Président du sax

**Etaient présents :**

**Elus :**

**Titulaires :** Marc HONORE - François DAZELLE - Katell LANDIER - Abdelyamin DERRADJI - Fatiha EL YAGOUBI - Grégory SANCHEZ

**Suppléants :**

**Personnalités qualifiées :**

**Titulaires :** Dominique DENOUEL - Etienne de BORTOLI - Christine GRENET

**Suppléants :** Jean-Marc BUREAU - Denise GERBIN

**Etaient invités : 1**

Yannick PARAGE



## **DELIBERATION N°11/2020** : Débat d'orientation budgétaire 2021

### **Exposé des motifs :**

Un débat d'orientation budgétaire (D. O. B) doit précéder l'examen du budget primitif. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci. Ce débat permet au Conseil d'Administration délibérant de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les choix qui seront faits dans le budget primitif et d'être informé de l'environnement qui entoure cette préparation budgétaire

### **- Débat d'orientation budgétaire 2021-**

Nous préparons l'exercice 2021, dans un contexte de crise sanitaire (qui dure depuis mars 2020), causé par la propagation du coronavirus et qui nous place en situation de pandémie mondiale, alternant périodes de confinement, de déconfinement, de couvre-feu, de reconfinement, et d'état d'urgence sanitaire... Toutes ces mesures impactant fortement notre secteur d'activités.

Depuis le 14 mars, nous avons donc dû consacrer du temps à déprogrammer, reprogrammer, annuler, reporter, décaler...

Si nous excellons maintenant dans l'art du « tricotage » et du « détricotage », nous avons décidé de nous adapter et d'espérer plutôt que de renoncer.

Nous avons donc choisi, avec détermination, d'être là pour nos artistes et pour nos publics.

L'année 2021 nous laisse encore beaucoup trop d'incertitudes quant à un retour à la normale.

Quelle date pour la réouverture de nos lieux au public ?

Quelle jauge pour nos salles ?

Quels protocoles sanitaires à observer ?

Toutes questions qui détermineront ce que nous pourrons faire et avec quelles conséquences directes sur notre budget de fonctionnement...

Mais en attendant des jours meilleurs, où nous pourrons à nouveau vivre ensemble sans contraintes, où nous pourrons recréer du lien social sans distanciation, où nous pourrons « afficher complet » aux portes de nos salles, nous allons continuer à nous adapter et à proposer sans relâche, des temps d'échanges artistiques, culturels et festifs, des temps de création et des temps de rencontres.

2021 sera l'année de la prise de fonction de la nouvelle direction du Sax, de la définition des nouvelles orientations pour redynamiser le lieu, son projet et son équipe. C'est à partir de ce nouvel élan interne, que le Sax pourra alors sereinement travailler sur une adresse public et un rayonnement territorial repensés.

Parallèlement, la nouvelle saison du Sax va devoir se construire sur des bases incertaines et mouvantes, alternant entre haut et creux de vague, tant que la pandémie n'aura pas été endiguée.

Nous veillerons cependant à maintenir l'équilibre subtil et fragile entre le soutien aux pratiques artistiques et culturelles locales et l'aide à la diffusion et à la création des artistes professionnels de tous horizons.

Nous continuerons aussi à privilégier les interactions entre Le Sax et les acteurs éducatifs et culturels du territoire, à rechercher de nouveaux partenariats et à investir d'autres lieux insolites de la Ville pour surprendre et encore mieux irriguer notre territoire.

Nous travaillerons aussi à sortir de nos murs pour rayonner et reconquérir le public local, pour surprendre et étonner, pour faire de la programmation du Sax le véritable fer de lance de son identité.

En effet, c'est la clarté du lien entre nos choix artistiques de programmation et nos choix d'actions culturelles territoriales qui conféreront à la population l'indispensable et nécessaire sentiment d'appropriation de notre équipement.

## DES RESSOURCES FINANCIERES CROISEES

La forme EPIC, adoptée par Le Sax, place la collectivité de la Ville d'Achères au tout premier rang de ses partenaires financiers. Mais l'équilibre budgétaire du Sax est obtenu par un croisement et une diversification des ressources financières.

Croisements et diversifications qui sont exposés dans le budget voté, ici, chaque fin d'année.

Le Sax est globalement financé sous le régime de conventions annuelles (Ville, GPS&O, Département des Yvelines et DRAC Ile-de-France).

La Région avait conclu, il y a quelques années déjà, avec le Sax une convention au titre de La Permanence Artistique et Culturelle. Ce conventionnement triennal est devenu quadriennal en 2020.

Enfin, le Sax s'efforce de diversifier ses ressources en développant les recettes propres (billetterie, location des studios, prestations et parts des producteurs lors des actions en coréalisation avec des acteurs du territoire), le mécénat local et les apports en nature...

Le budget 2020 est en finalisation d'exécution.

Toutes les subventions demandées ont été versées (945 300 € HT).

La DRAC IDF nous a alloué une subvention complémentaire de 30 000 € HT subordonnée au dépôt de la demande de l'appellation **«scène conventionnée d'intérêt national – mention art – enfance – jeunesse – musiques actuelles»** à laquelle le Sax est éligible.

L'obtention de cette appellation nous garantirait un conventionnement pluriannuel, ce qui serait de nature à stabiliser la participation de la DRAC Ile-de-France au budget du Sax, à hauteur de 80 000 € HT au lieu de 50 000 € HT actuellement.

La future direction devra engager les démarches nécessaires à l'obtention de cette appellation.

*Pour rappel :*

*L'attribution de l'appellation est subordonnée au respect par la structure qui la demande des conditions suivantes :*

*1° La présentation d'un projet artistique et culturel comportant un programme d'action établi conformément au cahier des missions et des charges mentionné à l'article 3 du présent arrêté, conçu et mis en œuvre par une direction disposant d'une complète autonomie de programmation et de gestion*

*2° Une activité permanente de diffusion et d'action culturelle, ainsi que des formes de soutien aux artistes*

*3° La mise à disposition de moyens humains et matériels nécessaires à son activité*

*4° Une équipe professionnelle dédiée à la réalisation du projet artistique et culturel*

*5° Un budget identifié permettant de vérifier que le fonctionnement de la structure est assuré par ses ressources propres ou des financements d'une ou plusieurs collectivités locales ou leurs groupements.*

Le mécénat, quant à lui, a atteint les prévisions budgétaires avec 35 000 € sur l'année 2020.

Les ressources propres de billetterie et de location des studios de répétition sont très impactées par la crise sanitaire

(\*les prévisions 2020 n'intègrent pas encore la fermeture au public en décembre 2020)

• 2019 / recettes artistiques :	118 493 € HT
• 2020 / recettes artistiques prévisionnelles :	051 991 € HT*
• 2019 / recettes studio :	008 583 € HT
• 2020 / recettes studio prévisionnelles :	003 280 € HT*

## LE BUDGET PRIMITIF 2021

Pour le budget primitif 2021, il a été convenu, en concertation avec la Ville d'Achères, d'acter une baisse de la subvention de la Ville à hauteur de 100 000 €.

Cette baisse serait toutefois soumise à une évaluation en cours d'exercice (juin 2021) de façon à ne pas pénaliser de façon excessive le budget de fonctionnement du Sax en une période de grande incertitude.

Il a donc été décidé de procéder de la façon suivante :

Avant la fin juin 2021, une évaluation de la situation financière du Sax sera transmise à la Ville d'Achères et sera soumise à débat afin de confirmer le retrait budgétaire à hauteur de 100 000 € ou de l'amender par une subvention complémentaire.

Cette subvention complémentaire tiendrait alors compte des prévisions budgétaires, plus précises (dépenses / recettes) jusqu'au 31/12/2021. Ces prévisions seront travaillées de façon à répondre, au plus juste, à l'évolution de la situation sanitaire nationale et locale.

En effet, il est à ce jour quasi impossible de prédire à échéance de la rentrée de janvier 2021 :

Quel sera le volume d'activités du secteur artistique et culturel ?

Quel sera le type d'actions autorisées en termes d'accueil du public au Sax ?

Cette disposition conduisant à prendre en compte l'évaluation budgétaire intermédiaire du Sax répond à l'exceptionnalité de la crise que nous traversons et à l'espoir d'une amélioration ou d'une stabilisation de la situation sanitaire.

Nous procéderions à des décisions modificatives du budget primitif 2021 en cours d'exécution, et ce avant le 30 juin 2021.

## LES CONTRIBUTIONS FINANCIERES PRINCIPALES SERONT LES SUIVANTES

- **La Ville d'Achères**

**Fonctionnement :** La Ville restera le principal financeur de l'équipement et prévoit une baisse de sa dotation globale de 100 000 € HT (rappel des dotations antérieures : 715 000 € HT depuis 2016 auxquels se rajoutent 26 000 € HT de transfert de charges pour le nettoyage des locaux).

Une subvention complémentaire pourrait s'envisager au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 afin de :

- réguler l'accompagnement financier de la reprise soutenue des activités
- créer un temps fort exceptionnel dans la ville d'Achères, pour d'une part, célébrer le retour à la normale du vivre ensemble et du déconfinement et d'autre part, être au rendez-vous de la célébration des 30 ans du Sax.

**Investissement :** Sur demande de la Ville d'Achères, la demande de subvention d'investissement du Sax à la Ville sera différée au mois de juin 2021.

- **La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise**

Nous espérons une montée en charge de GPS&O au regard de notre implication et de la qualité et du rayonnement de nos actions sur le territoire (réalisé 2020 : 10 000 € HT / demande 2021 : 17 000 € HT).

Cette prise en compte devrait contribuer au rééquilibrage progressif des aides accordées aux structures culturelles sur l'ensemble du territoire. Les moyens de la Politique de la Ville seront également sollicités à nouveau pour quelques projets qui s'adressent en particulier aux publics des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

- **Le Conseil départemental des Yvelines**

Il sera sollicité sur deux axes :

- le développement des pratiques artistiques des jeunes dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville
- l'accompagnement des pratiques artistiques parents / enfants.

- **La Région Ile-de-France**

Elle continuera à apporter son soutien à travers la convention pluriannuelle de « permanence artistique et culturelle ». Le soutien actuel est de 65 000 € HT (augmentation de 15 000 € HT depuis 2020).

- **L'Etat**

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a augmenté son soutien avec une subvention supplémentaire 2020 de 30 000 € HT amenant le subventionnement de la DRAC à 80 000 € HT.

Pour pérenniser cette subvention complémentaire de 30 000 € HT, la nouvelle direction du Sax devra engager les démarches nécessaires à l'obtention de l'appellation « **scène conventionnée d'intérêt national - mention art - enfance - jeunesse - musiques actuelles** ».

Nous avons déjà la notification d'une subvention supplémentaire de 7 000 € HT pour un projet de résidence d'artistes en milieu scolaire avec le Collège Camille Dugast et le Lycée

Louise Weiss à Achères. Il s'agit des artistes Chloé Lacan & Nicolas Cloche autour du spectacle « *J'aurais aimé savoir ce que ça fait d'être libre* » accueilli au Sax, le 03/10 dernier.

- **La Sacem**

La Société Civile a répondu positivement à nos nouvelles demandes sur des projets de création musicale en direction des établissements scolaires. Son soutien est important chaque année et correspond aussi à une convergence d'objectifs de plus en plus évidente. Le cumul des aides en 2020 a atteint 21 000 € HT.

La demande 2021 s'élèvera à 24 000 € HT.

- **Les ressources propres**

En ce qui concerne nos ressources propres, nous restons prudents tant que la crise sanitaire perdure et que notre salle est impactée par la fermeture ponctuelle et la baisse de jauge (soit - 50% par rapport au budget primitif 2020).

- **Mécénat et partenariats**

Le Sax bénéficie actuellement du soutien en numéraires de l'entreprise GSM à hauteur de 30 000 € HT et de l'entreprise Auto Marché Mathieu pour 5000 € HT.

Pour l'exercice 2021, nous souhaitons stabiliser ces recettes de mécénat.

Une réflexion sera également menée en concertation avec les acteurs du tissu économique local pour développer cet apport dans les prochaines années.

## LES CHARGES

- **Le fonctionnement**

Les charges principales du budget restent les charges de personnel liées à l'exploitation technique de l'équipement et à la mise en œuvre des projets, les coûts artistiques de programmation et d'action culturelle ainsi que les frais de communication visant à informer le public.

Pour ce premier semestre, la ligne achats de spectacles et les dépenses qui y sont directement liées ont été sensiblement diminuées, afin d'amortir la baisse de nos ressources propres (billetterie, location des studios) et ce tant que la situation sanitaire nous interdit ou contraint les conditions d'accueil du public.

- **L'investissement**

Les projections financières HT de l'établissement apparaissant au budget primitif 2021 en section d'investissement concernent essentiellement la finalisation des programmes en cours relevant de subventions d'autres collectivités territoriales, afin d'en obtenir le solde.

Il s'agit donc principalement de finaliser l'achat de matériel scénique son et lumière et l'installation du réseau vidéo.

Pour les autres projets d'investissement indispensables au développement et à la bonne marche du Sax, ils seront financés par un apport en fonds propres du Sax et un complément faisant l'objet d'une demande de subvention d'investissement auprès de la Ville d'Achères, en juin 2021.

Il s'agit pour mémoire :

- o de l'amélioration des espaces d'accueil des artistes (cuisine), du public (cafétéria) et des postes de travail des salariés
- o du changement du logiciel de billetterie pour un logiciel accessible en ligne, moins coûteux et plus adapté aux besoins (logiciel intégrant une interface « Relations publiques »).

### CONCLUSION

Dans ce contexte 2020/2021 difficile, les ambitions culturelles portées par Le Sax restent fortes, avec un optimisme raisonnable sur nos capacités à faire financer ces actions d'intérêt général par les différentes collectivités et partenaires publics et privés.

Je vous invite donc à débattre puis à voter ces orientations budgétaires, conformément à la loi.

### Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de voter le débat d'orientation budgétaire 2021 du Sax comme exposé ci-dessus.

### Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

**DECIDE**

**DECISION : Adopté à 10 voix « pour » et 1 voix « contre ».**

\*\*\*\*\*

<b>Vote :</b>	nombre de votants : 11	Unanimité :
		Abstention :
		Pour : 10
		Contre : 1

**Fait et délibéré à Achères, le 03 décembre 2020**

**Pour extrait et conforme,  
Le Président de l'EPIC Le Sax**

Monsieur Marc Honoré  
Envoi au contrôle de légalité

